



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AVEYRON

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°12-2017-121

PUBLIÉ LE 28 SEPTEMBRE 2017

# Sommaire

## **DDFIP**

12-2017-09-26-001 - Arrêté relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public des services de la direction départementale des finances publiques de l'Aveyron - Trésorerie de Marcillac. (1 page) Page 3

## **Préfecture Aveyron**

12-2017-09-22-001 - Arrêté modificatif portant remplacement ou changement de qualité de membres de la commission départementale d'aménagement commercial . (3 pages) Page 5

12-2017-09-26-007 - Décision portant subdélégation de signature à M. Samuel BARREAULT, Directeur départemental des finances publiques de l'Hérault (2 pages) Page 9

DDFIP

12-2017-09-26-001

Arrêté relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public des services de la direction départementale des finances publiques de l'Aveyron - Trésorerie de Marcillac.  
*fermeture exceptionnelle Trésorerie de Marcillac.*



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'AVEYRON**  
2 PLACE D'ARMES – CS 53513

12035 RODEZ CEDEX

**Arrêté relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public  
des services de la direction départementale des finances publiques de l'Aveyron**

**Le directeur départemental des finances publiques de l'Aveyron,**

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 25-62 2015 du 30 octobre 2015 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques de l'Aveyron ;

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

La trésorerie de Marcillac sera fermée au public le lundi 9 octobre après-midi à titre exceptionnel.

**Article 2 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1er.

Fait à Rodez, le 26 septembre 2017.

Par délégation du Préfet,  
Le directeur départemental des finances publiques de l'Aveyron,

Alain DEFAYS

Préfecture Aveyron

12-2017-09-22-001

Arrêté modificatif portant remplacement ou changement de  
qualité de membres de la commission départementale  
d'aménagement commercial .



**PREFECTURE**

Direction  
de la Coordination des  
Actions et des Moyens  
de l'Etat

**PREFET DE L'AVEYRON**

**Arrêté du 22 septembre 2017**

**OBJET** : Arrêté modificatif portant remplacement ou changement de qualité de membres de la commission départementale d'aménagement commercial .

**Composition de la commission départementale d'aménagement commercial.**

---

**LE PREFET DE L'AVEYRON**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur**  
**Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

**VU** le code du Commerce et notamment le titre V du livre VII ;

**VU** le code de l'urbanisme ;

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** la loi n°2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises ;

**VU** le décret n°2015-165 du 12 février 2015 relatif à l'aménagement commercial ;

**VU** l'arrêté n°2015072 - 0001 du 13 mars 2015 portant renouvellement des membres de la commission départementale d'aménagement commercial ;

**VU** l'arrêté modificatif du 26 juin 2017 portant remplacement d'un membre de la commission départementale d'aménagement commercial ;

**VU** le courriel du 19 septembre 2017 de l'Association Départementale des Maires relatif au changement de qualité de Monsieur Arnaud VIALA de Président de la Communauté de communes de Lévezou Pareloup à membre de la communauté de communes de Lévezou Pareloup et de Madame Annie BEL de Présidente de la Communauté de communes du Pays Saint Serninois à Vice-Présidente de la Communauté de communes Monts Rance et Rougier, membres du collège des élus représentant les intercommunalités au niveau départemental,

Sur proposition de Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture de l'Aveyron ;

## AR R E T E

**ARTICLE 1:** L'article 2 - B de l'arrêté n° 2015072 - 0001 est remplacé ainsi qu'il suit pour le mandat des élus représentant les intercommunalités au niveau départemental siégeant au sein de la commission départementale d'aménagement commercial de l'Aveyron :

- Élus concernant les membres représentant les intercommunalités au niveau départemental :

- M.Arnaud VIALA, Conseiller Communautaire de la Communauté de communes de Lévezou Pareloup ;

- M. Claude CHIBAUDEL, Président de la Communauté de communes Monts Rance et Rougier .

**Article 2:** Le reste de l'arrêté préfectoral n° 2015072 - 0001 du 13 mars 2015 et de l'arrêté préfectoral du 26 juin 2017 portant renouvellement des membres de la commission départementale d'aménagement commercial reste inchangé.

**Article 3:** La Secrétaire Générale de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux membres de la commission départementale d'aménagement commercial et sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture.

Pour le Préfet et par délégation,  
La Secrétaire Générale,

**Michèle LUGRAND**

:

Préfecture Aveyron

12-2017-09-26-007

Décision portant subdélégation de signature à M. Samuel  
BARREAULT, Directeur départemental des finances  
publiques de l'Hérault



**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DE L'HÉRAULT

334 ALLÉE HENRY II DE MONTMORENCY  
CS 17788  
34954 MONTPELLIER CEDEX 2

## **Décision portant subdélégation de signature**

### **Le Directeur départemental des finances publiques de l'Hérault**

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté interministériel du 23 décembre 2006 relatif à l'organisation de la gestion de patrimoines privés et de biens privés, modifié par l'arrêté interministériel du 21 décembre 2007 ;

Vu l'arrêté n° 12-2017-013 de M. le Préfet de l'Aveyron en date du 2 février 2017 accordant délégation de signature à Monsieur Samuel BARREAULT, Directeur départemental des finances publiques de l'Hérault, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, à la gestion et à la liquidation des successions en déshérence dans le département de l'Aveyron,

### **ARRETE**

**Art. 1.** - La délégation de signature qui est conférée à Monsieur Samuel BARREAULT, Directeur départemental des finances publiques de l'Hérault, par l'arrêté du 2 février 2017, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, à la gestion et à la liquidation des successions en déshérence dans le département de l'Aveyron sera exercée par Monsieur Alain CITRON, administrateur général des finances publiques, Directeur Métiers et par Madame Christine MAGNAVAL, administratrice des finances publiques, responsable du pôle Etat-Expertise.

A  
MINISTÈRE DE L'ACTION  
ET DES COMPTES PUBLICS

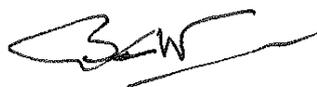
**Art. 2.** - Délégation de signature est accordée aux fonctionnaires suivants :

- Monsieur Patrick MAYNE administrateur des finances publiques adjoint ;
- Madame Annie HU, inspectrice principale des finances publiques;
- Monsieur Franck FOYER, inspecteur divisionnaire de classe normale ;
- Madame Brigitte ADOLPHE, inspectrice ;
- Monsieur Claude PRADEILLES, inspecteur ;
- Madame Sandrine THOMAS, inspectrice ;
- Madame Martine GUILLET, contrôleur principal ;
- Monsieur Grégory LAROCHE, contrôleur ;
- Madame Véronique RUNEL, contrôleur;
- Monsieur Christophe SAYSSAC, contrôleur.

**Art. 3.** - Le présent arrêté abroge l'arrêté du 1<sup>er</sup> avril 2017.

**Art. 4.** - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Montpellier, le 26 SEP. 2017



**Samuel BARREAULT**